

**Extrait du Registre des
Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 03 novembre 2010

Le trois novembre deux mil dix à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mr LECHEVALIER Alain, Maire.

Etaient présents : LECHEVALIER Alain, SONILHAC Michèle, POULAIN Joseph, CAILLOT Sylvie, MABIRE Jean-Claude, LECONTE Alain, POULAIN Thérèse, FEUARDANT Guy, MABIRE Daniel, TARDIF Philippe, JOUANNE Christophe, DROUET Yves-Marie.

Etaient absents : VIVIEN Janine (a donné pouvoir à LECHEVALIER Alain)
POULAIN Jérôme (excusé), MABIRE Edouard (excusé)

Secrétaire de séance : SONILHAC Michèle.

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Informations du Maire :**

=====

Divers :

- Voirie – extension réseau électricité « Rue de Maudret »,
- Maison de la Dune,
- Taxe habitation – Abattement fiscal,
- Conseil Général – Aide financière précarité énergétique (isolation habitation),
- ARS – Contrôle sanitaire SIAEP de la Scye,
- FGDDON – Convention 2010,
- Rapport du SG de l'AMF sur la réforme de la TP
- Médaille de la famille,
- Pages jaunes

⇒ **Service général – Délibération modificative n°2 :**

=====

Monsieur le Maire expose au Conseil, la nécessité de procéder aux modifications sur le budget primitif 2010 du service général pour régularisation.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de modifier le budget come suit :

- | | | | |
|-------------|---|--------------|----------------|
| - Art 2111 | Immobilisations corporelles (Terrains nus) | Réduction | 2 000.00 euros |
| - Art 20413 | Subventions d'équipement versées au Département | Augmentation | 2 000.00 euros |

⇒ **Service général - Délibération modificative n°3 :**

=====
Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de procéder aux modifications sur le budget primitif 2010 du Service Général afin de régulariser des écritures comptables sur demande de Madame LAUR, trésorière à Barneville-Carteret :

- Régularisation d'écritures sur des immobilisations financières à reporter en section de fonctionnement :
 - * Article 271 (Titres immobilisés à tort - droits de propriété), pour un montant de 0.70 €
 - * Article 27631 (Créances Etat et établissements nationaux) pour un montant de 425.00 €
 - * Article 27633 (Créances sur Département) pour un montant de 9 039.66 €
 - * Article 13913 (Subvention d'équipement du Département) pour un montant de 3 685.60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le budget comme suit :

- 673 Titres annulés sur exercices antérieurs	Augmentation	3 700.00 €
- 6718 Autres Charges except. sur opérations de gestion	Augmentation	9 500.00 €
- 023 Virement à la section d'investissement	Réduction	13 200.00 €
- 021 Virement de la section de fonctionnement	Réduction	13 200.00 €
- 13913 Subvention d'équipement du Département	Augmentation	3 700.00 €
- 27631 Créances Etat et Etablissement nationaux	Augmentation	450.00 €
- 27633 Créances sur Département	Augmentation	9 050.00 €

⇒ **Amortissement sur subventions d'équipements versées :**

=====
Monsieur le Maire informe le Conseil que pour le service général, les articles du chapitre 204 (subventions d'équipement versées) sont obligatoirement soumis à l'amortissement.

Le Conseil décide d'appliquer une durée d'amortissement de cinq ans pour les subventions d'équipement versées aux organismes publics.

⇒ **Indemnité de conseil du Receveur:**

=====
Vu les dispositions de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,
Considérant que le Trésorier Municipal fournit à la collectivité conseils et assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer à Madame LAUR Annie, Trésorière Municipale en poste à Barneville-Carteret, pour effet au 1^{er} janvier 2010 :

- L'indemnité de conseil, selon le barème fixé à l'article 4 de l'arrêté susvisé,
- L'indemnité de confection du budget.

⇒ **Bâtiments – Travaux d'isolation extérieure logements communaux rue des Ecoles :**

=====
Monsieur le Maire rappelle au Conseil la nécessité de faire des travaux d'isolation des murs extérieurs et de remplacement des menuiseries extérieures sur les deux logements communaux situés 15 et 17 rue des Ecoles.

Mr le Maire présente les différents devis reçus en Mairie concernant ces travaux.

Le Conseil, après avoir étudié les différentes propositions, et après en avoir délibéré,

DECIDE d'effectuer les travaux d'isolation des murs et de remplacement des menuiseries extérieures sur les deux logements rue des Ecoles, et de retenir la proposition de l'entreprise SAS POULAIN des Moitiers d'Allonne pour un montant de 39.851.68 euro HT,

AUTORISE Mr le Maire à signer les pièces afférentes à ce marché.

⇒ **Bâtiments – Travaux de remplacement chauffages logements communaux rue des Ecoles :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que des devis ont été demandés aux entreprises afin d'étudier le remplacement des systèmes de chauffage des deux logements situés 15 et 17 rue des Ecoles.

Les systèmes actuellement en place sont pour le logement du 15 rue des Ecoles un chauffage au gaz, et pour le logement du 17 rue des Ecoles un chauffage au fuel.

Par comparaison des énergies, le système de chauffage préconisé est le système par pompe à chaleur qui contribue à une moindre consommation.

Les travaux pour ce système d'installation ne porteraient que sur l'installation de deux pompes à chaleurs, les radiateurs existants restant en place dans chaque logement.

Mr le Maire présente les différents devis reçus en Mairie concernant ces travaux.

Le Conseil, après avoir étudié les différentes propositions, et après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 abstention,

DECIDE d'effectuer les travaux de remplacement des chauffages sur les deux logements rue des Ecoles, et de retenir la proposition de l'entreprise ID Energie de Valognes pour un montant de 18.252.00 euro HT,

AUTORISE Mr le Maire à signer les pièces afférentes à ce marché.

⇒ **Fourniture et pose de candélabres 2^{ème} partie du bourg – Choix de l'entreprise :**

Monsieur le Maire expose au Conseil que suite aux travaux d'effacement des réseaux d'électricité et France Télécom actuellement en cours de réalisation par l'entreprise SARLEC mandatée par le SDEM pour la 2^{ème} partie du bourg, il convient d'effectuer la pose de 9 candélabres.

Mr le Maire présente au Conseil les différents devis reçus en Mairie

Le Conseil, après avoir étudié les différentes propositions, et après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 abstention,

DECIDE d'effectuer les travaux précités, et de retenir la proposition de l'entreprise ETDE pour un montant de 10.021,50 euro HT,

AUTORISE Mr le Maire à signer les pièces afférentes à ce marché.

⇒ **Contrat Entretien Eclairage Public – Choix de l'entreprise :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération en date du 27 septembre 2010 se rapportant au contrat de maintenance pour l'entretien de l'éclairage public sur la commune.

Il présente les différents devis reçus en Mairie en indiquant que le nouveau contrat porte sur 3 armoires de commandes, 58 lampadaires et 12 spots encastrés pour le village d'Hattainville et le centre bourg.

Le Conseil, après avoir étudié les différentes propositions, et après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise ETDE pour un montant de 2.535,20 euro HT concernant la maintenance de l'éclairage public sur la commune des Moitiers d'Allonne, contrat qui prendra effet au 1^{er} janvier 2011.

AUTORISE Mr le Maire à signer le contrat afférent à cette affaire et toute pièce y afférente.

⇒ **PLU – Choix du bureau d'étude :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération en date du 19 mai 2010 se rapportant au lancement d'appel d'offres pour le choix du bureau d'études pour la révision du PLU.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 octobre 2010 afin d'examiner les offres reçues en Mairie.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la proposition de la commission d'appel d'offres pour le choix du bureau d'étude pour la révision du PLU, soit le cabinet d'étude AVICE de Tourlaville pour un montant de 22.200.00 euro HT,

APPROUVE le devis précité,

AUTORISE Mr le Maire à signer le marché et toutes les pièces y afférentes.

⇒ **Actualisation tarifs assainissement 2011 :**

=====

Suite au courrier de la SAUR se rapportant au montant de la redevance de l'assainissement pour l'année 2011, Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 27 septembre 2010, la commune a décidé de reprendre à compter du 1^{er} janvier 2011 la facturation de l'assainissement (part communale).

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir pour l'année 2011 le montant appliqué en 2010 soit 96.46 euro HT correspondant au montant de la redevance de l'assainissement sur la commune des Moitiers d'Allonne.

⇒ **Participation voyages scolaires – Collège de Portbail et Lycée Marland de Granville :**

=====

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la nouvelle demande émanant du Collège de Portbail se rapportant à une participation financière de la commune pour quatre enfants scolarisés au collège de Portbail pour un séjour culturel en Italie ainsi qu'une demande émanant du Lycée Marland de Granville pour un séjour à Madrid.

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention et 1 refus de vote,

DECIDE de participer à hauteur de 50.00 euro par enfant, pour les cinq enfants scolarisés au collège de Portbail, et au Lycée Marland de Granville, sous réserve de la participation de ces élèves à ces séjours culturels.

Les montants de ces participations seront mandatés à l'article 6574 du budget général.

⇒ **Questions diverses :**

- =====
- Réunion de préparation élaboration bulletin municipal le 18 novembre à 18 heures.
 - Dégradations dans l'Eglise

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15 minutes.

Affichage : - Convocation

Conseillers en exercice : 15 – Présents 12 – Votants 13

Pour Copie conforme
Aux Moitiers d'Allonne, le 04 novembre 2010

Le Maire
A. LECHEVALIER